



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

langues régionales

Question écrite n° 68464

Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la valorisation des langues régionales. Notre pays compte nombre de richesses linguistiques. Leur transmission permet de préserver efficacement les traditions, le tourisme, l'art et le patrimoine qui doivent pouvoir être protégés de l'oubli ou de la désuétude. Ils légitiment en effet un « vouloir vivre ensemble » dont l'un des vecteurs essentiels est la reconnaissance nationale des langues régionales soutenue par leur apprentissage dès le plus jeune âge. Il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement pour encourager l'utilisation de la langue régionale dans les lieux publics et dans la vie sociale comme support au développement de la diversité culturelle qui caractérise la France.

Texte de la réponse

La valorisation des langues régionales est un axe important de la politique culturelle du pays. C'est pourquoi l'État oeuvre à leur développement concerté, en s'appuyant notamment sur la délégation générale à la langue française et aux langues de France, dont les missions ont été étendues au plurilinguisme interne en 2001. Dans le nouveau contexte créé par la modification constitutionnelle intervenue en 2008, et tout en consacrant des moyens importants à l'enseignement des langues régionales, il veille à ce qu'aucune entrave réglementaire ne fasse obstacle à leur libre expression dans les médias. Il apporte par ailleurs son soutien à de nombreux projets de création, dans tous les champs de l'expression artistique, ainsi qu'à des festivals qui expriment le dynamisme plurilingue de la France. Cette action vise notamment l'édition, l'observation des pratiques linguistiques, la diffusion des savoirs et le spectacle vivant. Elle contribue à l'ancrage des langues régionales dans la modernité à travers l'internet et les nouvelles techniques, dans une perspective générale de promotion du plurilinguisme.

Données clés

Auteur : [M. André Schneider](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68464

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 12 janvier 2010, page 221

Réponse publiée le : 22 juin 2010, page 6935